

Écoles et médiathèques

De l'interconnexion institutionnelle au réseau territorial

Lutter contre « l'échec scolaire et les inégalités sociales » par la création et le développement de « bibliothèques centrales d'écoles¹ », tel est l'objectif qui a été fixé en 1982, dès l'origine de la coopération entre les écoles et les bibliothèques de Montpellier. La bibliothèque centrale d'école est « *un lieu privilégié où vont se rencontrer l'enfant et le livre. Lieu privilégié, car le livre y vient au-devant de l'enfant, de tous les enfants quel que soit leur milieu. Elle est un lieu de socialisation et d'auto-formation. Elle est enfin un lieu de rencontre entre l'équipe pédagogique, les parents et les enfants²* ».

Gilles Gudin de Vallerin

Médiathèques de l'agglomération de Montpellier
gilles.gudindevallerin@montpellier-agglo.com

L'idée est de prêter aux écoles de Montpellier un fonds de livres de littérature de jeunesse, qui entrent ainsi à l'école grâce à une réflexion commune des enseignants et des bibliothécaires. Cette politique se situe d'emblée dans un cadre partenarial (les enseignants et les parents, les professionnels et les élus de la ville de Montpellier), territorial (l'ensemble des écoles de Montpellier) et sur la durée.

Des bibliothèques d'école depuis vingt ans

À la fin des années 1970, le groupe scolaire du Jeu de Mail, soutenu par une équipe dynamique de parents d'élèves, parmi lesquels une bibliothécaire pour la jeunesse, a profité d'une aide de la ville pour lancer une « *bibliothèque centrale d'école* ». Cet équipement, dont le fonds était catalogué, équipé et mis en valeur (rencontre d'écrivains, expositions, recherches bibliographiques, etc.), a suscité le besoin d'un service similaire dans d'autres groupes scolaires.

Afin de développer l'autonomie, la socialisation et l'éveil des enfants à la lecture, les instituteurs ne pouvaient plus envisager leur enseignement sans le support d'une bibliothèque centrale. En 1982, une convention Ville-État était établie pour favoriser la création de bibliothèques d'écoles, notamment dans les zones d'éducation prioritaire.

Dans l'optique de réunir moyens financiers et ressources humaines, des parents et des enseignants fondent également en 1982 l'Association Languedoc-Roussillon pour le développement des bibliothèques centres documentaires en milieu scolaire (ABCD)³ qui, jusqu'en 2002, coordonnera ce réseau conjointement à la ville et aux écoles. Par une circulaire de 1984, le ministère de l'Éducation nationale reconnaît l'importance des bibliothèques centres documentaires (BCD) comme lieux autogérés d'ap-

1. Projet de collaboration entre l'Association Languedoc-Roussillon pour le développement des bibliothèques centres documentaires en milieu scolaire et les bibliothèques municipales, novembre 1982.

2. *La Bibliothèque centre documentaire*, note de Madame Parant, conseillère pédagogique, 1982.

3. Cette association est animée par Josette Taillades, bibliothécaire documentaliste spécialiste de la littérature de jeunesse. Depuis 2003, elle exerce les fonctions de chargée de mission pour la littérature de jeunesse au centre départemental de documentation pédagogique de l'Hérault.

Conservateur général des bibliothèques, docteur en histoire, **Gilles Guadin de Vallerin** a exercé au Service des armées à Vincennes, à la BM de Besançon et à la bibliothèque de l'université de Bourgogne. Il est actuellement directeur des médiathèques de l'agglomération de Montpellier.

prentissage de la lecture par la liberté et l'autonomie des lecteurs. La ville de Montpellier apporte l'essentiel du financement des bibliothèques d'écoles par l'intermédiaire d'une subvention à l'ABCD, par l'intervention du Service de l'enseignement (achat du mobilier et du fonds constitutif de livres) et par la création du Fonds tournant de la bibliothèque municipale pour renouveler les collections.

Pour recevoir de la bibliothèque municipale un dépôt de livres, les écoles doivent disposer d'un fonds propre, dont les ouvrages vieillissent ont été éliminés ; de rayonnages et d'un fichier ; et d'une équipe (parents, enseignants) pour faire fonctionner la bibliothèque. L'emprunt des livres s'effectue en septembre et le retour en juin.

Au cours de ces vingt ans d'existence, le programme, tout en maintenant les mêmes finalités, connaît une évolution en trois phases : 1982-1992 ; 1993-1999 ; depuis 2000.

Dès 1982-1984, des BCD sont installées dans une douzaine d'écoles et, progressivement, dans l'ensemble des écoles maternelles et primaires de la ville.

À partir de 1993-1994, le champ d'intervention du programme est étendu aux structures d'accueil de la petite enfance (crèches et haltes-garderies). Le public concerné correspond désormais à des enfants âgés de quelques mois à onze ans. Au début des années 1990, des fonds plus spécifiques sont proposés aux enseignants : documentation sur la littérature de jeunesse, pédagogie, titres en exemplaires multiples pour une lecture collective en classe, collections et prêts thématiques. Pour alléger le travail des périodes de rentrée et de fin d'année déjà très chargées dans

les établissements scolaires, le Fonds tournant, devenu Service des écoles, prête les livres toujours pour un an, mais désormais de jour à jour, à n'importe quelle période de l'année. À ses débuts, le service disposait de 60 m² et, en 1998, de 200 m², dans des locaux toujours inadaptés. En dépit d'une pénétration déjà réelle dans les écoles, ce local central inadéquat entraîne une faible lisibilité du service, dont témoigne l'absence de mention dans le colloque organisé par la Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation (FFCB) en 1993 « Bibliothèque, école : quelles coopérations ? »⁴.

Depuis octobre 2000, le Service des écoles se transforme en un véritable Centre de ressources et de documentation sur la littérature de jeunesse en déménageant à la bibliothèque municipale à vocation régionale de Montpellier (l'actuelle médiathèque centrale d'agglomération

4. *Bibliothèque, école : quelles coopérations ? Actes de l'université d'été de la Grande-Motte*, octobre 1993, FFCB-CRDP Créteil, 1994. Ce colloque nous apprend notamment que la mise en place des BCD est assumée par la bibliothèque municipale, avec une gestion complète ou partielle, à Rennes, Brest, Mulhouse, Lyon et Marseille.

Tableau 1. Le public du Centre de ressources (au 15 septembre 2003)

	Public potentiel	Inscrits
Montpellier – Écoles primaires	66	66
Montpellier – Écoles maternelles	55	51 ¹
Crèches, haltes-garderies municipales	28	26
Autres	NC	10 ²
Total	NC	153

1. 117 écoles primaires et maternelles dont 12 écoles privées.

2. 3 RASED (Réseau d'aide), 2 cartes pour des implantations de l'Éducation nationale à l'hôpital Arnaud de Villeneuve, à l'hôpital Saint-Éloi (pédiatrie), un projet à l'hôpital de la Colombière, 3 centres aérés, 1 IUFM, 1 IRTS (Institut régional du travail social).

Tableau 2. Cartes « classes » (en septembre 2003)

	Nombre total	dont localisées au Centre de ressources
Écoles maternelles	208	42
Écoles élémentaires	290	140
Total	498	182

Émile Zola). Prioritaire lors des décisions de programmation, il est situé au rez-de-chaussée, dans un espace indépendant et facilement accessible, ce qui favorise le chargement et le déchargement des caisses de livres choisis par les enseignants et prêtés aux écoles. Sa localisation lui donne une forte visibilité, en le plaçant au niveau des entrées, de l'accueil et des banques de prêt, du Café des lettres et du très fréquenté Forum de l'actualité. Cette BCD modèle dispose d'une surface de 566 m². Rendue plus conviviale par l'installation de rayonnages bas (1,50 m), elle propose 44 places assises et des accès multimédias.

Ses horaires se sont progressivement adaptés à la demande. Autrefois ouvert exclusivement le mardi, ce centre accueille désormais les usagers 34 heures par semaine : du mardi au vendredi de 9 h à 18 h 30, le samedi de 9 h à 12 h⁵. Ce service, animé à l'origine par une assistante et un agent à mi-temps, est assuré actuellement par cinq personnes : une biblio-

5. À titre de comparaison, la majorité des services de la médiathèque centrale Émile Zola ouvre 38 heures : mardi et vendredi de 12 h à 18 h 30, mercredi de 10 h à 18 h 30, jeudi de 12 h à 21 h, samedi de 10 h à 17 h 30.

Tableau 3. Quotas de prêt au centre de ressources

Nombre d'élèves	50	70	100	120	140	160	180	200	220	240	260	280	300	320
Nombre de livres	75	105	150	180	210	240	270	300	330	360	390	420	450	480
Maternelles														
BD 5 %	3	5	7	8	10	12	13	15	16	18	19	21	22	24
Documentaires 25 %	19	26	38	45	53	60	68	75	83	90	98	105	113	120
Albums 70 %	53	74	105	126	147	168	189	210	231	252	273	294	315	336
Primaires														
BD 15 %	11	16	23	27	32	36	41	45	50	54	59	63	68	72
Documentaires 30 %	23	32	45	54	63	72	81	90	99	108	117	126	135	144
Albums 20 %	15	21	30	36	42	48	54	60	66	72	78	84	90	96
Romans 35 %	26	36	52	63	73	84	94	105	115	126	136	147	157	168

thécaire responsable de plusieurs services, une assistante et trois agents du patrimoine. Depuis la création de ce service, l'élargissement des publics est bien réel.

Une forte pénétration dans les écoles et les crèches

Afin de pouvoir emprunter plusieurs centaines de documents pour leur BCD, les écoles obtiennent une « *carte Centre de ressources* ». En septembre 2003, 153 organismes sont inscrits, c'est-à-dire la majorité des crèches, des haltes garderies municipales, des écoles maternelles et primaires de Montpellier (voir tableau 1). Signalons que les quatre Calandretas, qui dispensent un enseignement en occitan, le fréquentent aussi. Les trois réseaux d'aide (RASED) de Montpellier, qui prennent en charge les enfants en difficulté scolaire et personnelle, y viennent régulièrement.

Une « *carte classe* » pour les professeurs d'écoles et une « *carte réseau* » pour les crèches et les haltes-garderies permettent d'emprunter 60 documents. Elles sont délivrées par les médiathèques de secteur ou par la médiathèque centrale (uniquement au Centre de ressources) en tant que pôle de rattachement des écoles. En effet, en vertu du règlement général destiné au public et du règlement particulier destiné aux écoles du réseau des médiathèques⁶, chaque école dépend d'une biblio-

thèque au sein d'un secteur géographique. Cette zone est définie en fonction de la proximité des écoles avec une bibliothèque, et tient compte des moyens d'accès, de l'âge des enfants et du nombre de classes dans le quartier. Toutes les demandes relatives aux prêts pour la classe et à l'accueil des élèves se font auprès de la bibliothèque de rattachement. Plus de la moitié des professeurs d'école de Montpellier ont demandé une « *carte classe* », soit 498 (voir tableau 2).

Ces trois cartes (Centre de ressources, classe, réseau) sont gratuites. Une même école peut cumuler une carte pour l'emprunt du fonds de la BCD au Centre de ressources pour les écoles et plusieurs cartes classes. Cette possibilité permet aux enseignants de proposer des documents variés à la fois dans leur classe et dans la bibliothèque centrale d'école.

La superficie moyenne d'une BCD se situe autour de 36,50 m². On trouve tous les cas de figure, de la BCD de 8 m² à celle de 100 m². Les crèches disposent le plus souvent d'un « *coin lecture* » dans une salle où les livres sont exposés. Les horaires de consultation et de prêt varient beaucoup en fonction des écoles, allant d'une ou deux heures par jour à une ouverture quasi permanente⁷.

6. Délibération du conseil municipal de Montpellier du 27 avril 2002.

7. Rapport d'enquête sur le fonctionnement des BCD, par la bibliothèque municipale de Montpellier, septembre 1999, p. 11.

Au départ de l'opération, dans les années 1980, le budget annuel du Service enseignement pour les BCD s'élevait à 200 000 F pour le mobilier, et à 300 000 F pour l'achat des livres. À présent que toutes les écoles sont équipées, 14 170 € sont affectés en 2003 pour l'amortissement du matériel et 19 200 € pour la constitution des fonds. Pour renouveler les collections en complément des crédits du Service enseignement, le Centre de ressources disposait, en 1984, de 87 000 F, et bénéficie, en 2003, d'un budget de 19 824 €.

Des collections diversifiées

En 1989, quelques années après la création de ce service, le Fonds tournant proposait 13 000 volumes. En 1995, le prêt aux écoles comptait 35 000 volumes. En 2003, le Centre de ressources offre 53 177 documents, dont les deux cinquièmes sont régulièrement empruntés par les écoles et les crèches. Le nombre d'ouvrages prêtés est passé d'un livre par enfant dans les années 1980 à 1,25 livre en 1994, pour atteindre 1,50 livre en 2003.

L'équipe éducative choisit donc un lot de livres correspondant à 1,50 livre par enfant dans la collectivité, et suivant un quota précis d'albums, de bandes dessinées, de romans et de documentaires (voir tableau 3). Ces quotas de prêt ont été établis afin d'équilibrer les prêts entre

écoles et pour mieux répartir les différents types de document. On prête entre 60 documents pour une crèche et 500 documents pour une école importante. Les livres sont empruntés pour une période d'un an maximum (éventuellement par trimestre), à compter de la date d'emprunt. Les écoles peuvent choisir dans l'année la période d'échange des livres.

Dans une BCD, le fonds prêté par le Centre de ressources représente environ 40 % des collections. En 1998, les BCD de Montpellier possédaient en propre 100 487 documents et en moyenne 939 livres par école⁸, tandis que le réseau de la bibliothèque municipale disposait de 150 857 livres pour la jeunesse (189 835 en 2002). Avec la richesse des fonds et le fréquent renouvellement d'ouvrages dans leur BCD, les écoles ont rompu avec l'époque révolue de « l'armoire bibliothèque ». « *Ainsi, les mots ont changé de sens. Une "bibliothèque scolaire", ce n'est plus un meuble mais un lieu, non plus un trésor sédimenté mais un outil de travail, non plus un corpus clos de chefs-d'œuvre impérissables mais une collection sans cesse à réactualiser car elle s'use (c'est-à-dire s'abîme et... se démode)*⁹. »

Ces fonds en augmentation se diversifient et comprennent des livres de documentation sur la littérature de jeunesse, la psychologie de l'enfant, la formation à la gestion d'une BCD, des bibliographies et des sites Internet. Ce fonds spécialisé s'adresse aux enseignants, étudiants de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), éducatrices, puéricultrices et à toutes les personnes préparant des concours dans ces domaines. De plus en plus empruntée et consultée, cette collection apporte des réponses à ceux qui s'interrogent sur la place

du livre dans une crèche, sur l'utilisation de l'album en maternelle, ou sur la manière de former des enfants conteurs. Dans la même optique, des titres en trente exemplaires, appelés « séries » à Montpellier, favorisent une lecture de groupe en classe.

Lecture de groupe et littérature à l'école

Le Centre de ressources propose 147 titres en exemplaires multiples, dont 117 romans, 6 albums, 16 pièces de théâtre, 3 bandes dessinées, 5 documentaires. Prêtées pour deux mois,

les « séries » sont destinées aux élèves de l'enseignement élémentaire, du CP au CM2. Pour la fiction, différents genres sont représentés : le conte, le roman d'aventure, policier, historique, de société, d'humour, fantastique et de science-fiction. Les enseignants hésitent encore à analyser en classe une bande dessinée, mais, les pratiques évoluant, le fonds de BD en nombre sera développé dans les années à venir. Les « séries » documentaires portent sur des thèmes d'actualité : les rapports entre les filles et les garçons, la citoyenneté, l'écologie, les droits de l'homme et de

l'enfant, les camps de concentration. Le principal critère de sélection est la qualité de l'histoire, bien écrite ou documentée, à même de captiver les enfants.

Toujours dans le même esprit, des pièces de théâtre favorisent la prise de parole chez les enfants. Ce fonds a été constitué à partir d'un partenariat avec le théâtre des Treize Vents, centre dramatique national, dans le cadre de l'opération « Lectures en scènes ». Chaque année, de février à mai, des comédiens interviennent dans les classes participantes et dans leurs médiathèques de rattachement, et travaillent une scène avec les enfants,

en collaboration avec l'enseignant. Chaque classe joue sa scène devant un jury et les meilleurs comédiens en herbe participent à un spectacle donné en juin aux Treize Vents.

L'idée est de permettre aux enfants de lire un texte complet plutôt qu'un extrait dans un manuel ou qu'un texte photocopié. Le choix de proposer des « séries » pour une lecture de groupe a longtemps été discuté par l'équipe de professionnels. L'opposition lecture plaisir/lecture scolaire perdue et alimente une forme de méfiance entre l'école et la bibliothèque. Il est vrai que l'ensei-

8. Synthèse de l'enquête sur les BCD conduite par le Service enseignement de la ville de Montpellier, 1998, p. 1.

9. Anne-Marie Chartier, « L'Armoire de fer et le cousin », in *La Bibliothèque : miroir de l'âme, mémoire du monde, Autrement*, série « Mutations », n° 121, avril 1991, p. 131.

gnant va faire travailler les enfants sur le vocabulaire, la grammaire, la composition littéraire, mais aussi sur l'auteur, l'éditeur, la collection ou le thème. On retrouve la fameuse fiche de lecture qui rend obligatoire un type de lecture généralement issu d'un choix libre et intime. Cependant, la réalité est beaucoup moins caricaturale.

La crainte plus ou moins réelle d'abandonner la promotion d'une lecture fondée sur le plaisir n'a pas remis en cause ce projet. Si un enseignant, rapportant « une série », souhaite en emprunter une autre, c'est souvent à la demande des élèves. Dans certains cas, le thème du livre prend le pas sur le travail scolaire et donne lieu à des débats animés dans la classe. Le livre de « série » peut aussi être réservé à un moment de lecture libre, sans qu'aucun exercice ne soit demandé. Ou encore, un rallye lecture organisé dans la classe ou dans l'école favorise une mise en commun des textes, le livre étant ici un outil d'échanges entre les élèves. Parfois, certains enseignants ont carrément abandonné le manuel de lecture au profit des « séries ». L'utilité pédagogique de ce service et la confiance nouée entre enseignants et bibliothécaires ont permis de répondre à cette demande culturelle et sociale.

En plus du public naturel des écoles, ce développement de fonds spécifiques permet de toucher les puéricultrices, les assistantes maternelles et éducatrices des crèches et des haltes-garderies, les élèves de l'IUFM et de l'IRTS (Institut régional du travail social). Ces usagers utilisent le prêt et attendent également une offre de services documentaires.

Du prêt aux services d'accueil, de formation et d'information

Si la fonction première du Centre de ressources est de prêter des livres et d'acclimater la littérature jeunesse à l'intérieur de l'école, sa mission est

aussi de conseiller et de former. Que ce soit lors d'un rendez-vous pris par l'école pour renouveler son fonds ou lors de la venue d'un enseignant empruntant pour sa classe, l'occasion est saisie pour dialoguer et échanger. C'est le privilège d'un service qui ne reçoit qu'un type de public et qui noue avec lui des relations personnalisées, voire conviviales. Pour comprendre les besoins des écoles, il faut prendre le temps d'être attentif aux orientations scolaires et d'écouter les enseignants.

En 1999, 48 % des enseignants¹⁰ souhaitaient que des « *apprentis bibliothécaires* » élus par la classe les accompagnent pour les aider à choisir les livres. Les professeurs d'école ne pouvant ou ne voulant l'organiser, cette idée généreuse n'a pas été appliquée.

Le conseil et la formation concernent surtout la littérature de jeunesse, encore mal connue des enseignants. Ils sont d'autant plus en demande que l'IUFM ne dispense pas de formation spécifique sur le sujet. D'ailleurs, celui-ci a sollicité la section pour la jeunesse et le Centre de ressources de la médiathèque centrale pour accueillir des classes de PE2 (professeurs d'école en deuxième

année) et leurs enseignants pour une visite. La discussion qui suit tourne autour de l'utilisation des « séries » et de la littérature de jeunesse à l'école. Très satisfait de ces visites, l'IUFM a souhaité qu'elles fassent partie intégrante de la formation des futurs enseignants. Sur proposition d'une inspectrice de l'Éducation nationale, l'expérience vient d'être étendue à des enseignants en exercice. De la même façon et à la demande des crèches de Montpellier, deux modules de formation ont été organisés de 2001 à 2003 : huit groupes de six à sept assistantes maternelles ont bénéficié d'une sensibilisation à l'utilisation du livre pour tout-petits.

En revanche, un module de formation sur la littérature de jeunesse existe à l'IRTS pour les futurs éducateurs de jeunes enfants qui travailleront ensuite en crèche, en PMI (protection maternelle et infantile) ou en centre social. Depuis trois ans, nous y sommes associés de différentes manières. Avec sa carte Centre de ressources, l'IRTS emprunte les documents qu'utilise la formatrice. Lors de la visite du Centre de ressources, la classe est partagée en deux : une partie découvre la librairie Sauramps, l'autre le Centre de ressources. Ils posent des questions sur les acquisitions et plus particulièrement sur les critères de choix, la définition d'un bon

10. Rapport d'enquête..., op. cit., p. 10.

album, les livres pour les bébés. Plusieurs élèves effectuant leur stage dans une crèche sont venus emprunter des livres pour sensibiliser l'équipe de la crèche. Ils ont consulté le fonds spécialisé en littérature de jeunesse, et discuté encore... afin de rédiger leur mémoire de fin d'année. L'IRTS travaille aussi avec la ludothèque de la médiathèque Jean-Jacques Rousseau.

Cette ludothèque, destinée aux joueurs individuels (sur place) et aux collectivités (en prêt), permet d'attirer un public en difficulté dans un établissement culturel. Le jeu, activité volontaire et source de plaisir, autorise une prise de distance par rapport au réel, dans le cadre d'une règle, et dans les limites d'espace et de temps. Ce service unique sur le réseau de la communauté d'agglomération joue un rôle déterminant dans le développement de la lecture en favorisant par le jeu la fréquentation du secteur pour la jeunesse de cette médiathèque.

Le Centre de ressources participe avec le secteur pour la jeunesse de la médiathèque centrale à l'accueil des classes qui a touché 19 565 enfants en 2002-2003, dans l'ensemble du réseau. Pour favoriser la connaissance des œuvres, des heures du conte et des rencontres avec les auteurs de littérature de jeunesse sont programmées dans l'ensemble des médiathèques. D'octobre 2003 à mars 2004, une exposition « En découvrant une forêt-livre », un travail avec les écoles sur l'univers de Claude Ponti et un concours de dessins sont organisés par la médiathèque centrale d'agglomération Émile Zola en partenariat avec la librairie Polymômes (Sauramps) et l'éditeur L'École des loisirs. La création d'un Service éducatif en 2003 devrait renforcer ces actions culturelles en direction des écoles, des collèges et des lycées.

Le passage du réseau des médiathèques de Montpellier et de Pignan à la communauté d'agglomération va étendre la mise à disposition de ses collections et de ses services aux écoles de l'agglomération.

Les écoles et la communauté d'agglomération

Montpellier compte 110 écoles et 28 crèches, et les autres communes de l'agglomération 105 écoles et 23 crèches et haltes-garderies. En mars 2003, 55 BCD¹¹ existent dans la centaine d'écoles de l'agglomération (hors Montpellier), leur développement étant moins avancé qu'à Montpellier.

Chaque demande d'école de l'agglomération sera traitée individuellement. Le Centre de ressources, premier interlocuteur des écoles, proposera aux directeurs d'école demandeurs de répondre à quelques questions d'orientation et d'évaluation. Ceci fait, l'assistante du Centre de ressources prendra contact avec la bibliothèque de la commune où est située l'école, afin de l'informer de la démarche, de savoir si elle bénéficie déjà d'un prêt ou si la bibliothèque départementale de prêt de l'Hérault effectue un dépôt de livres dans la commune. En fonction des renseignements réunis, il sera décidé alors de l'octroi ou non d'une « carte Centre de ressources », d'une « carte classe » ou d'une « carte réseau », ou si la structure doit être réorientée sur sa bibliothèque de rattachement. Partenaire dans la définition de cette procédure, la BDP sera informée des demandes des écoles et des attributions de carte.

Le prêt d'un fonds de plusieurs centaines de volumes à l'école par le Centre de ressources ne pourra être validé que si l'école possède une BCD. L'existence d'un fonds de titres en une trentaine d'exemplaires accessibles exclusivement à la médiathèque centrale d'agglomération Émile Zola peut conduire des écoles à s'inscrire essentiellement pour ce service. Plusieurs crèches et écoles ont déjà obtenu une « carte Centre de ressources » ou une « carte classe ». La

formation dispensée aux assistantes maternelles par le Centre de ressources intéresse une crèche de Saint-Jean-de-Vedas, dont la psychologue connaît déjà ce service.

Cette politique de réseau a permis un développement considérable des BCD à Montpellier, qui devrait se prolonger au niveau de l'agglomération. Le catalogue des médiathèques est consultable sur Internet, les BCD sont en partie informatisées. À terme, leurs catalogues seront reliés, comme le sont déjà les collections et les hommes.

Ces BCD interconnectées aux médiathèques de la communauté d'agglomération font partie d'un réseau géographique qui se structure autour de plusieurs pôles :

- bibliothèque départementale de prêt de l'Hérault ;
- médiathèques centrales d'agglomération Émile Zola et Federico Fellini (Image en mouvement) ;
- médiathèques d'agglomération de secteurs (Victor Hugo, Garcia Lorca et Jean-Jacques Rousseau à Montpellier, La Gare à Pignan ; quatre futurs établissements, en construction - William Shakespeare à Montpellier -, en programmation - Françoise Giroud à Castries -, en projet - Alexis Tolstoï à Montpellier et Albert Camus à Clapiers) ;
- des dessertes de bibliobus à Montpellier (par la communauté d'agglomération pour le compte de la ville) et dans l'agglomération (par la BDP de l'Hérault) ;
- des médiathèques et bibliothèques municipales ;
- les BCD des écoles.

Ce réseau élargi, non hiérarchique et fondé sur la volonté de travailler ensemble au développement de services de lecture publique de qualité, pourrait devenir un espace où, selon Italo Calvino, « lire, c'est aller à la rencontre d'une chose qui va exister¹² ».

Octobre 2003

11. D'après le Recensement des BCD dans les écoles de l'agglomération de Montpellier, Bibliothèque départementale de prêt de l'Hérault, mars 2003.

12. Italo Calvino, *Si par une nuit d'hiver un voyageur*, Seuil, 1981, p. 79.